

Paris, le 22 novembre 2004 n°266/D130

PROJET D'AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

Conseil National de l'Information Statistique

Novembre 2004

**PROJET D'AVIS
sur les programmes statistiques 2005**SOMMAIRE

	page
AVIS GÉNÉRAL	3
AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
• AGRICULTURE	7
• COMMERCE, SERVICES	8
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	9
• ÉDUCATION, FORMATION	10
• EMPLOI, REVENU	11
• ENVIRONNEMENT	12
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE	13
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	14
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	15
• TRANSPORTS, TOURISME	16
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	18
Programmes examinés par les formations	19

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

23/11/2004

AVIS GÉNÉRAL

(Document provisoire)

Préliminaire (ne fera pas l'objet d'un avis mais pourrait être évoqué dans l'introduction de M. Duport).

Moyens nécessaires au bon fonctionnement du SSP : préoccupation renouvelée du Conseil sur le contexte budgétaire, notamment au moment de la mise en place de la LOLF, le SSP doit pouvoir fournir l'information nécessaire à l'éclairage des choix (construction des indicateurs d'efficacité de la dépense publique,...) et à l'évaluation des politiques publiques.

Thèmes transversaux

1. A l'occasion des changements récents de l'environnement juridique de la statistique publique, le Conseil renouvelle ses encouragements aux services statistiques afin de poursuivre l'effort engagé pour **utiliser les sources administratives aux fins de connaissance statistique** dans le cadre de collaborations inter-administratives renforcées.
2. Le Conseil souhaite que les **priorités du programme statistique européen** proposées par Eurostat prennent en compte les besoins de l'ensemble des utilisateurs de la statistique européenne. En conséquence, il demande à être tenu informé de ces propositions afin de pouvoir exprimer un avis en temps utile, avant la fixation de la position française.
3. Le Conseil encourage les efforts entrepris par le système statistique public pour **améliorer la qualité des opérations existantes et lancer des réflexions et opérations innovantes** afin de mieux répondre aux besoins d'information de l'ensemble des utilisateurs et de réduire la charge de réponse. Il salue à cet égard le travail réalisé au sein du comité du label. Il demande que, dans les formations, l'organisation des débats consacrés à l'opportunité des opérations innovantes ou visant à améliorer la qualité fasse l'objet d'une attention particulière.
4. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée à l'automne 2005 sur les questions de **diffusion et d'accès aux informations statistiques**.

Statistiques sociales

5. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'Etat, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la prochaine mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux.

6. Enregistrant avec satisfaction la création de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) au sein du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le Conseil souhaite que, dans le cadre du système statistique public, cet observatoire fasse aboutir les réflexions déjà anciennes sur les concepts et les indicateurs afin d'améliorer les outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées et de leurs enfants**. Il lui semble en particulier important de disposer d'indicateurs comparables entre les pays européens.
7. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour compléter l'information relative à la **mesure des niveaux de vie et l'analyse des inégalités**, il souhaite que des propositions lui soient présentées concernant la mesure des revenus.
8. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et à développer les collaborations avec les chercheurs.
 Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
 Sous ces conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives.
 Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations.

Statistiques économiques

9. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel auprès des entreprises et des groupes** qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Cette enquête mettra notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « *donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente* ».
 Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
10. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis.
 Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.
11. Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Decas. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins.

Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en termes de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires.

12. Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**.
Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.

Statistiques régionales et locales

13. Le Conseil a pris acte avec intérêt des travaux déjà réalisés par le **groupe de travail sur la diffusion et l'utilisation des données du recensement** ; il encourage la poursuite des travaux en vue de répondre rapidement aux besoins en termes de données infra-communales.
14. Le Conseil souhaite que les textes d'application sur les transmissions d'informations statistiques relatives aux compétences transférées, prévus par l'article 130 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13/08/04, s'inscrivent dans un cadre général commun. Pour chaque texte, il recommande qu'une concertation soit entamée entre les services producteurs de statistiques publiques (collectivités locales, services régionaux et locaux de l'Etat) et l'ensemble des utilisateurs des statistiques régionales et locales afin d'adapter ce cadre général au domaine concerné. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée au cours du premier trimestre 2005 sur les conséquences de la **décentralisation** en matière de système d'information statistique.
15. Dans le cadre de la réalisation du programme à moyen terme, le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la consolidation du **dispositif d'observation locale de l'emploi**, par mobilisation et confrontation de sources administratives. Il suivra donc avec intérêt l'achèvement des projets CLAP -connaissance locale de l'appareil productif- et ESTEL -estimation locale des personnes en emploi-. Il demande à être informé dès 2005 des premiers résultats obtenus.
16. Diffusion des données locales : Le Conseil se félicite de l'accroissement du volume des données locales disponibles gratuitement sur les sites internet des services producteurs de statistiques et notamment de l'Insee. Il souhaite qu'une étape supplémentaire soit franchie en 2005 avec l'ouverture du **site internet des statistiques locales** de l'Insee, destiné en particulier à mettre à disposition les données du recensement, ainsi que du site de l'Observatoire des territoires, destiné à fournir les indicateurs associés aux principales politiques d'aménagement du territoire.
17. Le Conseil recommande d'intensifier la **mobilisation des sources administratives au niveau infra-communal** afin de rendre les résultats accessibles aux acteurs locaux à un niveau géographique leur permettant d'apprécier leur intervention sur les territoires cibles de la politique de la ville.
A cet effet, le Conseil se réjouit de la mise en œuvre d'un traitement infra-communal des déclarations annuelles des données sociales (DADS) au lieu de résidence des salariés. Il préconise de compléter ce dispositif par la mobilisation des données administratives sur les mesures d'aide à l'insertion professionnelle.
Le Conseil prend acte des besoins importants d'indicateurs pertinents afin de répondre aux objectifs de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'urbanisme.

Il souhaite que la réflexion se poursuive sur la définition précise des indicateurs pertinents pour le suivi des populations résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et dans les autres territoires de la politique de la ville ; il encourage la poursuite d'observations régionales ou locales permettant d'éclairer cette réflexion (répartition des bénéficiaires de la couverture maladie universelle, accès aux soins, exploitation des bilans de santé scolaire, mesure de l'évitement qui affecte des établissements scolaires...).

Le Conseil souhaite que les besoins ainsi définis soient examinés au sein des formations concernées du Cnis.

18. Le Conseil se réjouit de la diffusion sur le site internet du Cnis, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les finances locales, du **guide statistique des finances locales**. Il demande aux organismes qui ont coopéré pour le rédiger, de l'enrichir et de le mettre à jour très régulièrement, dès 2005. Il souhaite qu'une diffusion la plus large possible soit faite auprès des utilisateurs concernés.

Recommandation du Bureau : Le Conseil souhaite que les amendements, proposés par les représentants de l'administration pour être soumis à l'Assemblée plénière, soient adressés au secrétariat général dans des délais suffisants pour que le Président du Bureau, dans le cas d'un amendement à l'avis général, ou le Président de la formation concernée, dans le cas d'un amendement à l'avis d'une formation, puissent en être informés et exprimer leur point de vue sur cet amendement avant la réunion. Dans la mesure du possible, il est souhaitable, pour la qualité du débat, que les amendements proposés par les membres du Conseil soient également transmis au secrétariat général avant l'Assemblée plénière.

AGRICULTURE

26/05/2004

1. Le Conseil salue les travaux du **groupe de travail sur les comparaisons macro-économiques** en France entre l'agriculture et les autres activités économiques. Il souhaite que les indicateurs retenus permettent de mieux comprendre les résultats économiques du secteur agricole. Il encourage la poursuite des travaux en vue de construire un tableau de bord et un compte de patrimoine pour l'agriculture qui pourraient être présentés chaque année à la Commission des comptes de l'agriculture.
2. Le Conseil réaffirme son intérêt pour les travaux engagés en partenariat par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee afin d'exploiter à des fins statistiques le **fichier de contrats de travail des salariés ressortissant de la MSA** en vue d'une meilleure connaissance locale de l'emploi. Il souhaite qu'une réflexion se poursuive sur la présentation des concepts et la comparabilité des statistiques d'emploi agricole issues des différentes sources. La démarche adoptée pourrait être soumise au Bureau du Cnis puis présentée à la Commission des comptes de l'agriculture.
3. Le Conseil encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture pour améliorer **la mise à disposition gratuite sur l'internet** d'informations statistiques de référence et de données détaillées. Il approuve la réflexion engagée à cette fin sur une réforme du système de tarification et la rénovation du site internet.
4. Le Conseil encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture visant à **développer l'utilisation des sources administratives** à des fins statistiques. Il suivra avec attention les conséquences en termes d'allégement de la charge de réponse pour les entreprises agricoles de la mobilisation de la base nationale d'identification bovine qui pourrait conduire à la suppression de l'enquête communautaire annuelle de mai sur le cheptel bovin.
5. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques réalisés par le Ministère de l'Agriculture et l'Insee afin d'**améliorer la qualité de la collecte du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et la précision des résultats**. Il encourage en particulier la poursuite des travaux d'appariement du RICA avec les sources fiscales.

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil **approuve le plan de sélection de l'échantillon 2004 du RICA**. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

COMMERCE, SERVICES

21/05/2004

1. A l'occasion de la transposition en droit français de la directive communautaire sur la régulation des **télécommunications**, le Conseil encourage l'Insee et l'Autorité de régulation des télécommunications à définir en commun, dans le respect de leurs missions respectives, les modalités d'un suivi statistique qui fournisse les données de cadrage pertinentes permettant de caractériser l'évolution de ce secteur, et à assurer la diffusion de ces données dans le respect du secret statistique.
2. Le Conseil appuie les efforts mis en œuvre pour élargir le champ des enquêtes sur les **prix des services aux entreprises**, en conformité avec le programme de travail européen.
3. Le Conseil reconnaît l'intérêt des travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes organisées en **réseau d'enseigne** (de franchise ou en groupement), afin d'aboutir à une appréhension plus pertinente du commerce organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre l'expertise des données recueillies dans l'enquête annuelle d'entreprise, et à prolonger ces travaux par la mise en place d'un outil de suivi régulier.
4. Conformément au projet de règlement modifié des statistiques conjoncturelles et dans un souci de convergence de l'information statistique disponible au plan européen, le Conseil encourage la mise en place, le plus rapidement possible, d'**indices de prix à l'importation de biens** grâce à l'extension du champ des enquêtes de prix à toutes les entreprises importatrices de produits industriels, notamment les entreprises commerciales.
5. Le Conseil soutient les projets de travaux sur les caractéristiques de l'**emploi dans les services**.
6. Le Conseil souhaite être informé de l'état d'avancement des travaux sur la mise en place d'un **compte des institutions sans but lucratif**.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

16/06/2004

1. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'Etat, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la prochaine mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux
2. Le Conseil encourage la réalisation de **l'enquête « Budget des familles »** qui permettra de mieux appréhender les effets de l'évolution des prix sur le pouvoir d'achat des ménages.
3. Le Conseil souhaite que les opérations prévues par l'Observatoire national de la Délinquance, le Ministère de la Justice, la Drees et l'Insee permettent d'améliorer la connaissance statistique des phénomènes de **violence et de délinquance**.
4. Le Conseil suivra avec attention les efforts entrepris en particulier par l'Ined, l'Insee et le Ministère de la Justice pour améliorer la connaissance des **conditions de vie et de santé des enfants**.
5. Le Conseil renouvelle sa demande d'une meilleure information sur **l'immigration**. Il souhaite que des efforts importants soient réalisés en vue d'améliorer la cohérence des sources statistiques existantes et encourage la mise en place d'opérations permettant d'approfondir la connaissance des flux migratoires et des conditions de vie des migrants.
6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des efforts entrepris par l'Insee pour améliorer le **suivi de l'évolution des prix** et en particulier sur l'effet « qualité ». Il enregistre avec satisfaction le consensus sur la qualité de l'indice publié mais souhaite que des progrès soient réalisés dans l'information méthodologique apportée aux utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee. Il a enregistré que les travaux se poursuivront, en particulier sur les indices de prix selon le revenu des ménages et souhaite en être informé.

ÉDUCATION, FORMATION

16/06/2004

1. Le Conseil recommande à nouveau que la mise en œuvre de la **réforme de l'enseignement supérieur** (licence, maîtrise, doctorat, LMD) puisse se faire sans rupture de séries grâce à un dialogue suffisant entre gestionnaires et statisticiens afin de définir des nomenclatures stables tout particulièrement pour les nouvelles formations apparues dans le cadre du LMD.
2. Le Conseil renouvelle son appui au projet de **base nationale des identifiants des élèves**, avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou primaire dans le respect des règles de confidentialité. Il souhaite que l'Insee apporte son appui méthodologique au ministère de l'éducation nationale pour réaliser ce projet qui permettra à la fois d'améliorer la gestion du système éducatif et le suivi statistique des trajectoires des élèves.
3. Le Conseil demande que tous les efforts soient faits pour que des remontées statistiques fiables et régulières soient assurées pour les **actions de formation continue** en particulier pour celles qui sont de la compétence des régions. En particulier, il appuie le projet de refonte, engagé par la Dares, de l'enquête sur le suivi financier et physique des actions de formation continue. Il soutient également le projet de base individuelle des stagiaires de la formation professionnelle.
4. Le Conseil souhaite que, dans chaque région, les différents partenaires (conseil régional, rectorat, services du ministère de l'agriculture,...) impliqués dans la **rénovation du système d'information sur les apprentis** (SIFA) unissent leurs efforts pour que la remontée des données individuelles puisse se mettre en place le plus rapidement possible dans un cadre harmonisé afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation.
5. Le Conseil marque son intérêt pour les travaux engagés sur les questions de **violence et d'absentéisme scolaires** et souhaite que ces travaux soient poursuivis et approfondis sur le plan méthodologique afin de mieux éclairer les politiques visant à améliorer l'efficacité du système scolaire. Il souhaite également que ces travaux fassent l'objet d'une large diffusion à l'ensemble des utilisateurs.

EMPLOI, REVENUS

21/05/2004

1. Le Conseil demande à être informé des progrès permis par le fonctionnement en régime permanent de l'**enquête emploi en continu** pour l'analyse du marché du travail. Il souhaite en particulier que la phase de transition soit la plus courte possible afin que toute l'information nécessaire soit à nouveau disponible pour l'analyse structurelle et conjoncturelle du marché du travail.
2. Le conseil encourage l'enrichissement du **Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité** (SIERA) grâce au développement de trois projets de refonte des systèmes d'exploitation de fichiers administratifs : l'application EPURE sur les salariés et les informations sur les non-salariés en provenance de l'Acoss d'une part, le système d'information sur les agents de l'Etat d'autre part. Ces projets devraient permettre, à horizon 2007-2008, de renouveler le système d'estimations de l'emploi et des revenus d'activité.
3. Le conseil exprime son intérêt pour une meilleure prise en compte des **mobilités professionnelles et sociales et de leurs déterminants** (en particulier la formation). Les travaux menés par l'Insee, la Dares et le Cereq concernant les exploitations approfondies de l'enquête Formation Qualification Professionnelle, la préparation dans le cadre d'un règlement européen de l'enquête sur la formation continue auprès des ménages (*Adult Education Survey* dite AES) et de l'enquête sur la formation continue auprès des entreprises (*Continuing Vocational Training Survey* dite CVTS-3) ainsi que l'amélioration du système d'information sur les politiques de formation professionnelle dans le cadre de la décentralisation devraient y contribuer.
4. Le Conseil suivra avec attention la réalisation de l'enquête sur le **coût de la main-d'œuvre** (ECMO 2004) et les travaux méthodologiques concernant le nouveau dispositif d'enquêtes annualisées qui apportera à terme une information plus régulière et plus riche sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. La réflexion méthodologique englobera dans un souci de cohérence la refonte des enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre (ACEMO).
5. Le Conseil note avec intérêt les travaux engagés par l'Insee pour améliorer la connaissance des **hauts revenus** et des **patrimoines**.
6. Le Conseil encourage le renouvellement de l'enquête « Relations professionnelles et négociations d'entreprise » (REPONSE) qui contribuera à l'amélioration de la connaissance sur les **relations professionnelles**. Il souhaite pouvoir disposer d'indicateurs plus fréquents sur l'état des relations sociales dans les entreprises.
7. Afin de renouveler les réflexions sur la prospective des métiers et des qualifications, le Conseil soutient les travaux menés pour enrichir les informations diffusées par **familles professionnelles** dont la nomenclature doit être révisée.
8. Le Conseil salue les travaux réalisés en vue d'établir des synthèses cohérentes des sources statistiques pour une meilleure connaissance de l'**emploi et des rémunérations des agents des trois Fonctions Publiques**. Il suivra avec intérêt les travaux engagés sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec l'évolution de l'emploi dans le secteur privé et encourage la mise à disposition d'information détaillée au niveau local.

ENVIRONNEMENT

08/07/2004

1. Pour répondre aux besoins d'information sur l'environnement, le Conseil incite les principaux détenteurs d'informations sur l'environnement (ministère de l'Ecologie, Ademe, services statistiques ministériels, Insee, etc.) à en faciliter l'accès à l'**Institut français de l'environnement** (Ifen) compte tenu du rôle central qui lui est désormais assigné en matière d'organisation et d'animation de la collecte et du traitement des données sur l'environnement en France (dans le projet de changement de statut en cours d'adoption). Cette bonne collaboration devrait permettre, en particulier dans la réponse au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**, de satisfaire au mieux la demande sans alourdir inutilement la charge pour les entreprises. A cet égard, les sources administratives doivent être privilégiées autant qu'il est possible.
2. Le Conseil appuie les orientations du programme de l'Ifen en faveur d'un effort accru quant à **l'exposition des populations aux risques naturels, technologiques et sanitaires et à la biodiversité**.
3. Le Conseil prend note de la mise à jour de la **base d'informations sur l'utilisation des sols** (Corine land cover) pour l'année 2000 et souhaite qu'il en soit fait une valorisation la plus large possible.
4. Le Conseil encourage la poursuite et l'approfondissement des travaux sur les **indicateurs de développement durable**. Il sera particulièrement attentif à la pertinence et à la robustesse des indicateurs retenus.
5. Dans le cadre de l'application de la **Directive cadre sur l'eau**, le Conseil souhaite être informé des progrès dans la mise en place du système d'information sur l'économie de l'eau. Un bilan des travaux sera présenté lors d'une prochaine réunion de la formation « environnement ».

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

02/07/2004

1. Le Conseil note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre des **outils de coordination des enquêtes de branche** et encourage les services producteurs à achever rapidement ces travaux qui contribueront à une nouvelle amélioration des statistiques mises à disposition des utilisateurs.
2. Conformément au projet de règlement modifié des statistiques conjoncturelles et dans un souci de convergence de l'information statistique disponible au plan européen, le Conseil encourage la mise en place, le plus rapidement possible, d'**indices de prix à l'importation de biens** grâce à l'extension du champ des enquêtes de prix à toutes les entreprises importatrices de produits industriels, notamment les entreprises commerciales.
3. Le Conseil prend bonne note que l'**indice des commandes** reçues dans l'industrie, dont la publication avait commencé en mars 2003, fait depuis janvier 2004 l'objet d'une publication complète et comparable aux autres indicateurs d'activité, conformément à l'avis exprimé en 2003. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée au maintien de la qualité de cet indice, en particulier en termes de taux de réponse.
4. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel auprès des entreprises et des groupes**. Elle mettra notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « *donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente* ». Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de la première enquête statistique auprès des groupes d'entreprises.
5. Le Conseil renouvelle son soutien au développement des premières **expérimentations de profilage** visant, au travers de périmètres de consolidation appropriés, à redéfinir en étroite coopération avec les unités concernées, des unités « entreprises » économiquement plus pertinentes que les sociétés juridiques elles-mêmes lorsque celles-ci ne permettent pas une bonne prise en compte de l'activité économique.
6. Le Conseil fait siennes les recommandations du **rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché français**, en ce qu'elles visent la production d'une information complémentaire répondant aux besoins des entreprises à partir de l'existant statistique, en particulier des enquêtes structurelles sur le commerce et des enquêtes de branches industrielles.
 Il partage entièrement l'opinion selon laquelle cette production d'information complémentaire sur l'offre ne se justifie que pour des branches industrielles particulièrement exposées à la concurrence internationale. Autant que faire se peut, cela doit être réalisé sans alourdissement de la charge statistique.
 Le Conseil demande à être informé des suites données aux recommandations de ce rapport par les organisations professionnelles intéressées ; il est très favorable à un portage de ces recommandations au niveau européen.
 Il souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit apportée à la convergence des nomenclatures utilisées dans l'industrie et le commerce pour la ventilation des chiffres d'affaires.
7. Le Conseil renouvelle son intérêt pour les travaux menés en vue de la révision des **nomenclatures d'activités et de produits** à horizon 2007 ; il souhaite que la concertation avec les différentes catégories d'utilisateurs se poursuive activement pour être compatible avec les échéances des négociations internationales.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

17/06/2004

1. A la suite des recommandations de la Mission Qualité du Fonds Monétaire International, le Conseil encourage la poursuite des travaux de convergence entre le compte des transactions courantes de la balance des paiements établi par la Banque de France et le compte du Reste du monde établi par l'Insee. Ce processus s'inscrit en outre dans la mécanique de construction des comptes trimestriels européens par secteurs.
2. Le Conseil encourage les efforts entrepris en vue de disposer d'une position extérieure trimestrielle cohérente avec les flux financiers de la balance des paiements et les comptes financiers trimestriels ce qui permettra d'améliorer la connaissance du comportement d'investissement des résidents et des non-résidents en matière d'actifs financiers.
3. Le Conseil se félicite des avancées réalisées au niveau européen en termes de comparabilité des statistiques monétaires et financières : séries de taux d'intérêt harmonisées, programmes ambitieux entrepris sur les comptes financiers, qui permettront de disposer de données détaillées et harmonisées, tant par pays que sur l'ensemble de la zone euro. En revanche, il déplore le manque d'ambition du projet de règlement européen concernant les statistiques sur l'activité des filiales à l'étranger des groupes français (« FATS outward »).
4. Le Conseil suivra avec intérêt les travaux du groupe de travail sur la mesure des échanges internationaux de services.
5. Le Conseil renouvelle son intérêt pour une reprise de la diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits.
6. A la suite des recommandations du rapport sur les investissements directs étrangers en France, le Conseil souhaite que l'on puisse disposer d'un référentiel unique des entreprises françaises sous influence étrangère grâce à un renforcement de la collaboration instaurée entre la Banque de France et l'Insee. Dans ce sens, il encourage la mise en place d'une identification unique des entreprises étrangères détentrices de capitaux français ou filiales à l'étranger de groupes français.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

16/06/2004

1. Le Conseil souligne la nécessité de développer le **système d'information sur les déterminants des états de santé** et suivra en particulier avec intérêt la mise en place de l'enquête sur la santé et les itinéraires professionnels.
2. Le Conseil soutient les efforts de l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé, anciennement Credes) en vue de définir les conditions de mise en place d'un **système d'information public sur la médecine de ville**.
3. Le Conseil souhaite que tous les efforts soient faits pour que le **Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie** (SNIIRAM) soit rapidement utilisable à des fins statistiques.
4. Le Conseil renouvelle sa demande pour mettre en place au niveau européen de nouveaux outils d'observation des itinéraires migratoires des ressortissants des pays membres et des pays tiers et assurer une **meilleure information sur les étrangers**, notamment en situation irrégulière, leurs conditions de vie et leur état de santé.
5. Le Conseil soutient la réflexion engagée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sur la question des **territoires pertinents pour l'action sociale**. Il souhaite être informé des travaux menés en collaboration notamment avec la Drees et le ministère de l'équipement pour mettre en place un système d'informations partagées.
6. Le Conseil salue la mise en place par l'Insee de la **Base permanente d'équipements** réalisant un inventaire des équipements des communes à partir de sources administratives ; cet outil sera particulièrement utile pour analyser et évaluer l'offre dans le secteur de la santé et du social. Il souhaite être informé de l'état d'avancement de ces travaux.
7. Le Conseil renouvelle son intérêt pour la mise en place d'un **système raisonné d'indicateurs de performance des établissements hospitaliers** utile pour l'information des usagers et des professionnels et indispensable à l'évaluation des programmes gouvernementaux.

Par ailleurs, la formation s'associe au projet d'avis émis le 25 mai 2004 par la formation démographie, conditions de vie :

Le Conseil souhaite que les opérations prévues par l'Observatoire national de la Délinquance, le Ministère de la Justice, la Drees et l'Insee permettent d'améliorer la **connaissance statistique des phénomènes de violence et de délinquance**.

TRANSPORTS, TOURISME

25/08/2004

Préambule

Le Conseil prend acte des difficultés budgétaires et de personnel récurrentes au ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer qui ont conduit jusqu'à présent à des décalages d'opérations dans le temps et à une certaine dégradation de la qualité (taux de réponse aux enquêtes) et qui pourraient conduire à l'avenir à des remises en cause d'opérations significatives. Il encourage le ministère de l'équipement à s'assurer que les moyens qu'il met en place pour assurer l'observation statistique, y compris au niveau régional et local, sont bien en adéquation avec les objectifs fixés, en particulier en termes de travaux d'évaluation et de prospective, compte tenu de l'importance des investissements qui motivent ces travaux.

TRANSPORTS

1. En prolongement des travaux menés en 2003 dans le cadre de son programme statistique à moyen terme et à la demande du ministère chargé des transports, le Conseil propose la mise en place d'un groupe de travail associant étroitement le ministère et l'Insee. Ce groupe identifiera clairement, en les hiérarchisant, pour le domaine des transports, l'ensemble des **besoins d'informations statistiques au plan national, d'une part, au plan régional et local**, d'autre part :
 - demande de statistiques générales,
 - demandes spécifiques aux responsabilités de tutelle ou de régulation des autorités publiques,
 - demandes d'informations localisées destinées à éclairer une problématique donnée.
 A côté des informations collectées dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics, ce groupe de travail aura notamment à définir les informations qui pourraient être demandées aux opérateurs ou aux collectivités publiques soit sur une base volontaire, soit dans le cadre de contrats ou conventions, soit qui devraient résulter d'obligations à fixer par la loi.
2. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à la mise en place d'**indices de prix des services de transports de marchandises**, routiers d'abord, dans les autres secteurs ensuite, et encourage les services statistiques à donner une priorité haute à cette opération.
3. Le Conseil a entendu avec intérêt le rapport d'étape du **groupe de travail chargé d'expérimenter et d'évaluer les solutions alternatives aux enquêtes au bord des routes** avec participation des forces de l'ordre. Il rappelle que, à ce jour, aucune autre solution n'est encore opérationnelle **dans le domaine des transports**. Compte tenu des enjeux financiers impliqués par les investissements routiers, le Conseil prend acte que, de manière transitoire, certaines enquêtes au bord des routes continuent à être menées avec la participation des forces de l'ordre. Néanmoins, il lui paraît important de souligner que la présence des forces de l'ordre doit se limiter à assurer la sécurité aux points d'enquête. Il demande à être informé régulièrement de l'état d'avancement de la réflexion méthodologique sur les techniques de substitution aux enquêtes au bord des routes.

TRANSPORTS, TOURISME

4. Le Conseil se félicite de la volonté des services statistiques de lancer les travaux préparatoires au renouvellement en 2007 de l'**enquête « transport »** et espère que les problèmes budgétaires ne remettront pas en cause la réalisation de cette opération.

5. Le Conseil se félicite de la poursuite de l'expérimentation relative au suivi des déplacements dans la journée dans le cadre du panel "**Suivi de la demande touristique**" et espère que les services parviendront à maintenir cette extension au-delà de mars 2005.

TOURISME

6. Le Conseil se réjouit du lancement de l'**enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger** (EVE) et souhaite que les services concernés puissent mener à bien cette enquête et réaliser les améliorations méthodologiques demandées par le comité du label. Il souhaite être tenu informé du déroulement de ce projet.
7. Le Conseil renouvelle sa demande pour que l'observation de la fréquentation soit étendue à de nouvelles catégories d'hébergement afin d'améliorer la **connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques**.
8. Le Conseil note que les recommandations du **groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes sont suivies d'une expérimentation au plan régional** afin de trouver des nouvelles techniques de collecte **dans le domaine du tourisme**. Il encourage les partenaires à vérifier par une ou plusieurs réalisations pratiques la faisabilité de ce type d'enquêtes et souhaite être informé de l'état d'avancement de cette expérimentation.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

07/09/2004

1. Afin de pouvoir répondre aux objectifs d'évaluation de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Conseil souhaite en particulier que l'appartenance à une **zone urbaine sensible (ZUS)** soit une variable retenue pour l'établissement des statistiques localisées sur le logement, que ce soit à partir de sources de nature administrative ou d'enquête. L'information doit pour cela être disponible dans la source elle-même, ou codée à partir de l'adresse connue précisément. L'ilotage nécessaire pourrait éventuellement être réalisé avec l'aide de l'Insee.
Par ailleurs, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des différents maillages infra-communaux dans les sources statistiques sur le logement.
2. Le Conseil souligne tout l'intérêt qu'il porte à la prochaine enquête « logement » de l'Insee, comme instrument indispensable de **connaissance détaillée du logement et des conditions de vie**. Il note avec satisfaction que les orientations prises conduiront à mieux identifier les bénéficiaires des politiques du logement et à apporter des informations utiles aux problématiques de développement durable.
3. Le Conseil a bien noté la mise en place du nouveau formulaire de permis de construire pour la maison individuelle. Il demande que tous les efforts soient faits pour que la phase de transition où cohabiteront anciens et nouveaux formulaires soit la plus courte possible et que l'objectif d'assurer la **continuité du suivi statistique de la construction neuve** soit pris en compte par l'ensemble des intervenants, collectivités locales et ministère de l'équipement.
4. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un **système d'information sur le parc locatif social** en partenariat avec les représentants des bailleurs, des locataires et des utilisateurs. Il considère cet objectif comme très important, compte tenu des besoins de connaissance renforcés par le projet de loi sur les responsabilités locales et la mise en place de la LOLF.
5. Le Conseil se félicite que des avancées substantielles aient été réalisées dans la préparation de l'**échéance 2007 de rénovation des nomenclatures**. Il souhaite vivement que, lors des négociations internationales, une segmentation pertinente des activités de construction puisse être retenue au niveau européen et international, pour l'analyse économique du secteur.
6. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à prendre, dès 2005, toute sa part des réflexions et expérimentations quant à l'évolution des **enquêtes structurelles auprès des entreprises de construction**, dans le cadre des grandes orientations retenues pour le moyen terme. Ces travaux sont conduits en concertation avec l'Insee et les autres services producteurs dans le cadre du système statistique d'entreprises (SSE). Il s'agit, entre autres, de progresser rapidement vers l'allégement du recueil de données comptables et l'enrichissement des informations par l'amélioration de la pertinence des volets spécifiques, notamment pour la prise en compte de la sous-traitance.
7. Le Conseil note avec satisfaction qu'une première étape est programmée pour la **rénovation méthodologique de l'indice du coût de la construction**, en adoptant une méthode spécifique pour la maison individuelle. Il souhaite que l'Insee et le Ministère de l'équipement dégagent les moyens permettant de la mener à bien.

PROGRAMMES 2005 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS AU COURS DE L'ANNÉE 2004

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. délégué aux petites et moyennes entreprises : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Programme de rénovation du recensement de la population ; Département de la démographie ; Département des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP
- . Min. de la jeunesse et des Sports : DPA
- . INED

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche : DEP
- . Min. de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale : DARES, sous-dir. du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Département des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale : DARES
- . Min. de la Fonction publique : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ, Département. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises ; Département de l'industrie et de l'agriculture ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. délégué à l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie
- . Min. délégué aux petites et moyennes entreprises : DECAS
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- . Min. de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche : DEP
- . Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP ; INSEE
- . Min. de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales : DGCL
- . Min. de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche : DEP

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de la Santé et de la protection sociale : DREES
- . INSEE : Département de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

La formation se réunit le
22 septembre 2004

SYSTÈME PRODUCTIF ⁽¹⁾

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports, de l'aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Secrétariat d'état au tourisme : Direction du tourisme
- . INSEE : Département des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- . Min. de l'Équipement, des Transports, de l'aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Département de la conjoncture ; Département de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. délégué aux petites et moyennes entreprises : DECAS

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

